



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue de la Jonction 35**

Identité du demandeur : **Monsieur Benjamin PORS**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **Modifier la destination d'une partie de l'immeuble de bureaux en logements, construire une annexe et aménager des terrasses - PU 27509**

PRAS : zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

application de l'art. 153 §2. al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)

L'enquête publique se déroule :

A partir du 26/03/2021 et jusqu'au 09/04/2021 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 09/04/2021, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

Le lieu et l'heure de passage seront déterminés ultérieurement. La commission de Concertation se tiendra à Saint-Gilles.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 11/03/2021

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 27509

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Benjamin PORS

bien sis :

goed gelegen : Avenue de la Jonction 35

A Forest - Te Vorst,

